

**Parc Scientifique et Industriel des Montboucons - Dévolution de l'actif
du syndicat d'études - Parc Scientifique et Industriel de Besançon - Transfert
de crédits au syndicat de réalisation**

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le Syndicat Mixte d'études du Parc Scientifique et Industriel des Montboucons est en phase de dissolution.

Conformément à l'article 17 chapitre 3 des statuts dudit syndicat, l'actif syndical sera distribué au prorata des participations versées par chaque collectivité soit 82 151,83 F pour la Ville de Besançon.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à encaisser cette recette qui sera inscrite au compte 92.90/778.92019. 30200 et sera reprise au budget supplémentaire de l'exercice courant.

De plus, afin de permettre à la Ville d'honorer sa participation aux frais de fonctionnement du nouveau syndicat de réalisation, créé par arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 1996, il est proposé au Conseil Municipal de transférer le crédit de 301 000 F voté au BP 1996 du compte 92.90/65738. 92019.30200 (Syndicat du PSI des Montboucons) au compte 92.90/65738.96047. 30200 (Syndicat du PSI de Besançon).

Le Conseil Municipal est invité à autoriser ce transfert et à verser la participation prévue dans l'arrêté de constitution du Parc Scientifique et Industriel.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Visa préfectoral du 1^{er} octobre 1996.